



Dans l'académie de Créteil, nos organisations syndicales n'accepteront pas d'être réduites au silence

Les organisations syndicales représentatives de l'académie de Créteil dénoncent avec la plus grande fermeté le ton, les propos et la conception du dialogue social exprimés par le recteur lors de récents échanges avec les représentants des personnels.

Nous ne sommes pas là pour être agréables à l'administration.

Nous sommes là pour représenter les personnels.

Et lorsque les personnels nous mandatent pour réclamer le réemploi de collègues contractuels non renouvelés, nous portons cette revendication. Lorsque les personnels dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, nous l'alertons. Lorsque des collègues sont laissés sans emploi alors que les besoins dans les établissements demeurent criants, nous exigeons des réponses.

Cela ne relève ni du « populisme », ni du « catastrophisme ».

C'est notre mandat. C'est notre responsabilité. C'est le rôle même des organisations syndicales.

« Toujours les mêmes revendications » ? Oui, parce que les problèmes sont toujours là.

Le recteur nous fait part de sa lassitude de nous entendre porter « toujours les mêmes revendications ».

Nous lui répondons simplement : **si les revendications reviennent, c'est que Ministre et Recteur n'ont toujours pas apporté les réponses attendues.**

Faudrait-il que les organisations syndicales cessent de réclamer le réemploi de collègues contractuels pour que le problème disparaisse ? Faudrait-il cesser d'alerter sur les conditions de travail pour que celles-ci s'améliorent ? Faudrait-il ne plus parler des difficultés de recrutement, de remplacement et de précarité pour que la situation devienne soudainement satisfaisante ?

La lassitude du recteur ne peut pas devenir une injonction faite aux représentants des personnels de se taire.

« Populistes » : une accusation inacceptable

Qualifier de « populiste » une organisation syndicale parce qu'elle demande le réemploi de collègues contractuels non renouvelés est particulièrement grave.

Nous refusons cette manière de caricaturer les revendications syndicales et de disqualifier celles et ceux qui les portent.

Derrière cette revendication, il y a des femmes et des hommes qui ont travaillé dans nos écoles, collèges et lycées. Des personnels qui ont assuré des missions indispensables au fonctionnement du service public d'éducation. Des collègues dont le Recteur reconnaissait hier l'utilité et dont elle décide aujourd'hui de se séparer.

Demander leur réemploi, ce n'est pas faire du populisme. C'est défendre l'emploi et le service public.

« Catastrophistes » : non, lanceurs d'alerte

De la même manière, nous refusons que les représentants des personnels qui décrivent les difficultés rencontrées dans les établissements soient renvoyés au « catastrophisme ».

Lorsque nous alertons sur le manque de personnels, les difficultés de remplacement, la précarité, les conditions de travail ou la perte de sens que vivent de nombreux agents, nous ne fabriquons aucune catastrophe.

Nous décrivons une réalité.

Et si cette réalité est inconfortable à entendre, ce n'est pas aux représentants des personnels qu'il faut le reprocher.

Des prérogatives syndicales déjà considérablement affaiblies

Ces propos interviennent dans un contexte que nous ne pouvons pas ignorer : celui de l'affaiblissement profond du dialogue social dans la fonction publique depuis la loi dite de « **transformation de la fonction publique** » de 2019.

Cette réforme a considérablement réduit les prérogatives des organisations syndicales et des instances représentatives des personnels, notamment en matière de mobilité, de carrière et d'affectation. Les représentants des personnels ont ainsi perdu une partie importante de leurs capacités d'intervention et de contrôle sur les décisions de l'administration.

Dans ce contexte, entendre désormais les organisations syndicales accusées de populisme ou de catastrophisme lorsqu'elles exercent le mandat qui leur reste est particulièrement inquiétant.

Nous n'accepterons pas que l'affaiblissement institutionnel des instances représentatives soit doublé d'un affaiblissement du respect dû aux représentants des personnels.

La démocratie sociale ne consiste pas à réunir des organisations syndicales pour ensuite leur expliquer que leurs revendications sont répétitives, excessives ou illégitimes.

La démocratie sociale, ce n'est pas demander aux syndicats d'acquiescer. C'est accepter la contradiction.

Nous ne nous taisons pas

Les organisations syndicales représentatives de l'académie de Créteil continueront donc de faire ce pour quoi elles ont été mandatées :

défendre les personnels, porter leurs revendications et dénoncer les décisions que nous estimons injustes ou contraires aux intérêts du service public.

Nous continuerons à demander le réemploi des contractuels non renouvelés.

Nous continuerons à dénoncer la précarisation des personnels.

Nous continuerons à alerter sur les conditions de travail et les difficultés rencontrées dans les établissements.

Nous continuerons à porter les mêmes revendications aussi longtemps que les mêmes problèmes perdureront.

Et nous continuerons à contester les décisions du rectorat et du ministère lorsqu'elles nous paraîtront contraires aux intérêts des personnels et du service public.

Ce n'est pas du populisme.

Ce n'est pas du catastrophisme.

C'est du syndicalisme.

Le respect de la démocratie social commence par le respect de celles et ceux qui y participent.

Les organisations syndicales représentatives de l'académie de Créteil